

Session Plénière du 20 décembre 2018

Rapport N°18.06.01 : Budget Primitif 2019

Intervention de Daniel FRACZAK

Le principe de libre-administration, que notre groupe avait ardemment défendu n'est écorné que par votre faiblesse d'avoir accepté l'encadrement par l'Etat des dépenses de fonctionnement de notre collectivité.

Vous faites ainsi le choix de priver notre Région de 11 millions d'euros, soit l'équivalent des interventions consacrées en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Vous pointez là avec pragmatisme des pistes d'économie mais cet éclair de lucidité ne se retrouve pas dans les lignes du budget que vous nous demandez d'approuver.

Pour Soutenir l'économie régionale, vous déclarez, malgré ce budget contraint – « *maintenir à l'euro près le budget consacré au développement économique* ». C'est exact sur la globalité mais nous critiquons le choix de faire porter sur le développement des TPE le maintien de vos aides au CAP'ASSO notamment.

En effet, le programme d'investissement CAP Développement Centre consacré aux TPE se voit diminuer de 3,8 M€, passant de 9,76 à 5,96 M€, alors que 75% de cette enveloppe avait pourtant été consommée l'année dernière.

Notre groupe présentera donc un amendement budgétaire visant à maintenir ce financement à hauteur de 7,3 M€, pour un secteur déjà bien fragilisé par la situation économique et sociale que vit notre région.

Car il convient de rappeler, qu'en Centre-Val de Loire, les TPE représentaient en 2017 près des deux tiers des entreprises régionales, le quart des effectifs salariés, du chiffre d'affaires ou des investissements. Elles ont contribué par ailleurs à 1/3 de la valeur ajoutée régionale mais peinent à investir et à recruter, faute de soutien suffisant des pouvoirs publics.

Notre collectivité ne peut donc pas se permettre de faire l'impasse sur son secteur marchand porteur mais fragile.

Nous continuons dans le même temps à vous alerter sur l'aveuglement idéologique que vous portez chaque année au soutien du secteur non marchand, à travers votre programme CAP'Asso et ses renouvellements d'aides quasi systématiques.

Vous en arrivez, en favorisant ce que vous qualifiez de « *nouvelle économie* », à oublier les problématiques et spécificités de nos TPE, de nos PME et des créateurs d'entreprises en général, qui évoluent dans un cadre administratif trop complexe, trop lourd et assujettis à des charges dont sont exemptés les secteurs non marchands.

Selon votre rapport, ce secteur représenterait « *85.000 emplois* », encore faut-il se méfier Monsieur le Président, Chers collègues de l'interprétation de ces chiffres. On peut à juste titre, à défaut de connaître le nombre d'emplois induits, souvent précaires, créés par cette économie parallèle, se poser la question du nombre d'emplois induits détruits dans l'économie marchande. Encore faudrait-il avoir analysé la question en ayant des bilans dignes de ce nom.

Vous écrivez M. le Président : « *Nous maintiendrons notre engagement fort dans le dispositif Cap asso qui permet à notre région de bénéficier d'une vitalité associative exemplaire* ».

Nous ne demandons qu'à vous croire M. le Président, alors prouvez-le :

Malgré de multiples demandes en commission ou dans cet hémicycle en séance plénière, votre majorité ne peut ou ne veut toujours pas communiquer de véritable bilan qualitatif des actions régionales de ce serpent de mer qu'est le dispositif CAP'ASSO et ces renouvellements systématiques d'aides, hors des principes même, du dispositif que vous avez mis en place.

Nous reposons une nouvelle fois la question ! Combien d'emplois la région maintient-elle sous perfusion au gré des renouvellements systématiques généreusement accordés ?

Devrons-nous, M. le Président, avoir recours officiellement aux services de l'état pour avoir connaissance de ces bilans ou bien devrez-vous admettre devant cette assemblée que vous n'avez jamais mesurée, donc contrôlée, depuis 12 ans, l'efficacité réelle de l'impact des dizaines de millions d'euros d'argent public engloutis dans ce dispositif ?

